

PARCOURS D'ÉTUDES  
2020-2021  
NOTATION DU MOUVEMENT – CHORÉOLOGUE BENESH

CATEGORIE  
Discipline principale

NIVEAU  
2<sup>ème</sup> cycle supérieur

2<sup>ème</sup> cycle supérieur (années 1 & 2)  
Diplôme notation du mouvement – Choréologue Benesh

DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS  
2 ans - 120 ECTS.

La formation dure quatre semestres sur deux ans mais peut être répartie sur une durée allant jusqu'à trois années maximum. Elle correspond à l'acquisition de 120 ECTS.

1<sup>ère</sup> année sous forme de sessions de 2 à 3 jours, à raison de 7 à 8 heures par jour et d'un accompagnement individuel (tutorat) pour les projets professionnels d'une durée de 7 heures.

2<sup>ème</sup> année sous forme d'accompagnement individuel (tutorat) pour les projets professionnels d'une durée de 13 heures.

La formation est également axée autour de projets professionnels individualisés suivant un calendrier prédéfini pour chaque élève. Au moment de l'entrée en formation, l'équipe pédagogique détermine avec l'élève le calendrier des deux années : temps de présence et rendus de travaux. Cela fait l'objet d'un contrat pédagogique signé entre les deux parties.

PROFESSEURS

Éliane MIRZABEKIANTZ : professeure principale référente, écriture Benesh

Éléonora DEMICHELIS : écriture Benesh et analyse de partitions : approche stylistique

Romain PANASSIÉ : écriture Benesh et analyse de partitions : approche AFCMD

Sophie ROUSSEAU : relations danse - musique

Virginie GARANDEAU : culture chorégraphique

François MEÏMOUN : méthodologie de la recherche

CONCOURS D'ENTRÉE 2020/2021

Âge requis : 20 ans minimum (l'âge indiqué est entendu au 1<sup>er</sup> octobre 2020)

Dates d'inscription : Disponibles sur Internet [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr)

**Dates des épreuves** : Disponibles sur Internet [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr)

Le 2<sup>e</sup> cycle supérieur s'adresse aux élèves qui désirent approfondir leur connaissance de l'écriture Benesh, afin d'acquérir une maîtrise du système de niveau professionnel. La formation s'appuie sur les compétences attachées au métier de Choréologue Benesh : noter et réaliser des partitions, reconstruire et transmettre à partir de partitions, enseigner l'écriture Benesh.

Le 2<sup>e</sup> cycle supérieur permet à l'élève d'acquérir cette triple qualification et ainsi de s'inscrire dans une dynamique d'insertion, de progression ou de reconversion professionnelle déterminée. Le diplôme de Choréologue Benesh permet à l'élève d'exercer le métier de notateur-reconstructeur et/ou d'enseignant en écriture Benesh.

La formation est compatible avec la poursuite d'une activité professionnelle.

### Conditions d'accès

#### Niveau d'études générales

Baccalauréat ou diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

Pour les candidats ne répondant pas à ces conditions le directeur de l'établissement, après avis de l'équipe pédagogique, peut leur accorder, à titre dérogatoire et sur demande motivée du candidat, l'autorisation de se présenter aux épreuves d'admission.

#### Niveau d'études en écriture Benesh et pratique du mouvement requis

Être Titulaire du diplôme de 1<sup>er</sup> cycle supérieur en Écriture Benesh délivré par le CNSMDP.

Ou remplir les deux conditions suivantes :

Être titulaire du "Professional Award in Benesh Movement" (120 ECTS).

Avoir une pratique de la danse ou d'une autre activité corporelle (mime, cirque, etc.) à un niveau professionnel ou exercer un métier en lien avec le mouvement.

### Épreuves

Les épreuves d'admission en 2<sup>e</sup> cycle se déroulent en deux temps.

Dossier comprenant une présentation écrite des projets professionnels envisagés, et correspondant à l'un des quatre parcours décrits en page 8.

Sélection sur dossier : les candidats retenus sont convoqués pour une épreuve devant jury.

#### Épreuve devant jury :

Présentation orale par le candidat des projets professionnels envisagés.

Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation du candidat ainsi que la faisabilité et la pertinence de ses projets.

Le dossier et l'entretien font chacun l'objet d'une note sur 20. La moyenne des deux notes donne lieu à une note globale sur 20. Les candidats ayant obtenu une note globale inférieure à 10 sont éliminés.

Le jury est constitué de 3 membres, dont un expert en écriture Benesh.

Suite aux épreuves d'admission et après examen du dossier de chaque candidat, la Direction des Études Choréographiques en concertation avec le jury établit une liste des candidats admis, le cas échéant complétée d'une liste d'attente.

*Les candidats admis au concours d'entrée en 2<sup>e</sup> cycle supérieur ou en cycle supérieur pour l'année scolaire 2020–2021 qui ne sont pas ressortissants d'États francophones devront présenter avant le 31 août 2020 un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe, puis avant le 10 décembre suivant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.*

#### **Validation des acquis antérieurs (VAA)**

Lors de l'entrée en formation et en cours de cursus d'études, le directeur de l'établissement, sur proposition de l'équipe pédagogique, peut valider des compétences et des connaissances en méthodologie de la recherche acquises dans un autre cadre.

La validation est accordée par le professeur après examen du parcours d'études du candidat.

Cette validation donne lieu à la réduction de la durée de la formation et à la délivrance des crédits correspondant aux domaines d'enseignement acquis.

#### **Objectifs**

Acquérir une expertise dans le traitement et l'usage de l'écriture Benesh.

Appréhender le métier de choréologue Benesh en situation pré-professionnelle de travail auprès d'artistes chorégraphiques et d'autres domaines.

Consolider l'entrée dans le milieu professionnel par l'intermédiaire de stages en compagnies et/ou auprès d'artistes chorégraphiques.

Développer une polyvalence dans l'utilisation du système Benesh et une capacité d'adaptation à l'évolution des contextes artistiques.

Acquérir un éventail de compétences dans le champ de la transmission, de l'analyse du mouvement, de la constitution de ressources et la documentation des œuvres artistiques.

#### **Compétences attendues**

Maîtriser à un niveau professionnel la grammaire, la syntaxe, les usages et applications du système Benesh.

Porter un regard analytique approfondi sur le mouvement, en relation aux concepts du système Benesh.

Maîtriser l'ensemble des processus mis en jeu dans la réalisation de la partition d'une oeuvre chorégraphique complexe.

Développer une méthodologie de transmission et de reconstruction d'une oeuvre chorégraphique complexe à partir de la partition chorégraphique.

Pouvoir contextualiser une œuvre et son auteur, et en communiquer des éléments caractéristiques, stylistiques et esthétiques.

Enseigner l'écriture Benesh (public amateur ou professionnel).

Avoir des connaissances de base concernant les droits d'auteur, le droit du travail, les démarches administratives en lien direct avec le métier de choréologue Benesh, la conception et le pilotage de projets artistiques.

3 /10

#### **Contenu**

##### **Première année**

8 unités d'enseignement (UE)

Semestres 1 et 2

Unités d'Enseignement		ECTS	Volumes horaires annuels
UE 1	Écriture Benesh	18	40 heures
UE 2	Séminaires interdisciplinaires : analyse de partitions et contextualisation de projet	10	
	• Analyse de partitions		35 heures
	• Relations danse-musique		18 heures
	• AFCMD		6 heures
	• Culture chorégraphique		9 heures
UE 3	Projet video	7	Travail personnel
UE 4	Notation à vue et partition de travail	7	Travail personnel
UE 5	<i>Parcours 1 et 2</i> : observation d'un répétiteur	7	Travail personnel
	<i>Parcours 3 et 4</i> : rédaction d'un cours de notation		
UE 6	Méthodologie de la recherche	4	6 heures
UE 7	Accompagnement individuel	5	7 heures
UE 8	Bilan et perspectives	2	1 heure

4 /10

### Organisation de la formation

La formation comprend 8 sessions, 3 mises en situation pratique, un ou plusieurs stage(s) en conditions professionnelles. À cela s'ajoute un temps de travail personnel et un accompagnement individuel (tutorat en écriture Benesh, méthodologie, relations danse-musique, culture chorégraphique).

#### I. 8 sessions

Chaque session dure de 2 à 3 jours, pour un volume de 12 à 15 heures par session, réparties selon les thématiques suivantes :

- Session 1 : Cours et ateliers d'écriture Benesh et de méthodologie
- Session 2 : Séminaire thématique interdisciplinaire n°1, masterclass avec un professeur invité
- Session 3 : Cours et ateliers d'écriture Benesh, aspects juridiques relatifs à l'usage des partitions chorégraphiques
- Session 4 : Séminaire thématique interdisciplinaire n°2, masterclass avec un professeur invité
- Session 5 : Séminaire spécifique « Relations danse-musique », écriture Benesh
- Session 6 : Séminaire thématique interdisciplinaire n°3, masterclass avec un professeur invité
- Session 7 : Séminaire spécifique « AFCMD », écriture Benesh
- Session 8 : Cours et ateliers d'écriture Benesh et de méthodologie

Cette répartition est un exemple d'organisation des enseignements sur l'ensemble de la 1ère année de formation. Elle peut être modifiée selon la disponibilité des enseignants, les spécificités des projets choisis par les élèves, les diverses contraintes de matériel et d'emploi du temps.

**Programme des sessions 1, 3 et 8 :**

Écriture Benesh  
Mouvements complexes entre partenaires, et acrobatiques  
Manipulation d'objets  
Mises en page et rédaction des introductions aux partitions  
Méthodologie de la recherche : séances collectives (plénières)

**Les séminaires interdisciplinaires des sessions 2, 4, 5, 6 et 7** font intervenir l'analyse de partition, les relations danse-musique et la culture chorégraphique (mise en contexte historique et culturel).

Chaque séminaire est organisé autour de l'une des **thématiques** suivantes :

Écrire la partition d'une œuvre chorégraphique  
Transmettre une œuvre chorégraphique  
Enseigner l'écriture Benesh  
Relations danse-musique : lecture et analyse de partitions d'orchestre et analyse d'œuvres chorégraphiques (lecture de vidéo).  
Reconnaissance du geste fondateur d'un chorégraphe et/ou d'une organisation corporelle, d'un état de corps caractéristiques d'une œuvre, d'un style, d'une technique (AFCMD).  
Des mises en situations de notation, transmission et enseignement du système Benesh sont proposées à l'élève au sein de chaque séminaire.

**Programme des masterclass (sessions 2, 4 et 6)**

Proposées en complément des cours, séminaires et projets individuels, elles sont dispensées par des professionnels invités par l'équipe pédagogique, et traitent notamment des sujets suivants :  
Multiples aspects du métier de choréologue Benesh  
Applications professionnelles de la notation  
Applications du système Benesh à l'improvisation et à la composition  
Aspects juridiques relatifs à l'utilisation des partitions  
AFCMD (à partir d'une mise en situation de transmission, analyse d'éléments stylistiques spécifiques de l'œuvre transmise)

5 /10

**II. Mises en situation pratique**

**1. Noter** à vue à partir de l'observation d'une transmission

**2. Observer et documenter** le travail du répétiteur (identifier et expliciter la démarche de transmission mise en jeu)

**ou**

**Enseigner** l'écriture Benesh (développer une approche théorique et pratique autour d'une notion grammaticale spécifique)

**3. Noter** à partir d'une vidéo

**III. Stage(s) en situation professionnelle**

Les mises en situation pratique donnent lieu à un ou plusieurs stage(s) en conditions professionnelles. Ce(s) stage(s) peuvent être en lien avec la formation d'interprète au CNSMDP, d'autres institutions dispensant un enseignement supérieur, ou des compagnies professionnelles. Chaque stage fait l'objet d'une convention tripartite entre le Conservatoire, la structure d'accueil et l'élève.

**IV. Travail personnel**

Chaque mise en situation pratique donne lieu à la réalisation d'un travail personnel remis par l'élève selon le calendrier établi au préalable en accord avec l'équipe pédagogique (voir chapitre validation des enseignements page 9).

**V. Accompagnement individuel**

Des rendez-vous individuels réguliers sont organisés en écriture Benesh (tutorat) et en méthodologie, selon un calendrier établi en accord entre l'élève et l'équipe pédagogique. Un accompagnement complémentaire est proposé à l'élève pour les relations danse-musique et la culture chorégraphique, sous forme de rendez-vous (individuels ou en groupe) à la demande de l'élève et en accord avec les professeurs des disciplines concernées.

**Deuxième année**

3 unités d'enseignement (UE)

Semestres 3 et 4

Unités d'Enseignement	ECTS	Volumes horaires annuels
UE 1 – Projets professionnels	46	Travail personnel
UE 2 – Accompagnement individuel	10	13 heures
UE 3 – Méthodologie de la recherche	4	2 heures

**La formation est organisée** sous forme de :

Mises en situations professionnelles, constitutives du parcours personnel de l'élève

Suivi personnalisé en fonction de l'avancée des travaux de l'élève (tutorats)

Séances collectives (plénières)

**UE 1 - Projets professionnels**

Ils comprennent deux spécialisations, choisies par l'étudiant parmi quatre parcours

Parcours de spécialisation	Majeure	Mineure
Parcours 1	Notation	Reconstruction
Parcours 2	Reconstruction	Notation
Parcours 3	Notation	Enseignement
Parcours 4	Enseignement	Notation

6 /10

**Parcours 1**

Notation Majeure

Écrire une partition de référence d'une œuvre chorégraphique (ou extrait) de 8 à 10 minutes. La partition doit comporter la combinaison de notions théoriques de niveau avancé et l'œuvre notée doit présenter un degré élevé de complexité dans la combinaison entre matière chorégraphique, composition spatiale, relation à la musique.

Le processus de notation doit commencer par la prise de notes à vue, en studio, lors de la création ou transmission (reprise) de l'œuvre.

Reconstruction Mineure

Reconstruire et transmettre une œuvre ou extrait d'œuvre de 5 à 8 minutes selon le nombre d'interprètes, la scénographie, la complexité des mouvements et de la composition chorégraphique.

La reconstruction doit faire l'objet d'une captation vidéo accompagnée de la partition de la pièce remontée (présentation de la reconstruction in vivo si possible lors de l'examen terminal).

**Parcours 2**

Reconstruction Majeure

Reconstruire et transmettre une œuvre ou extrait d'œuvre de 5 à 8 minutes selon le nombre d'interprètes, la scénographie, la complexité des mouvements et de la composition chorégraphique.

L'œuvre choisie doit nécessiter une expertise dans l'organisation de la transmission (par exemple : nombre d'interprètes, relation à la musique, qualités d'interprétation).

La reconstruction doit faire l'objet d'une captation vidéo accompagnée de la partition de la pièce remontée (présentation de la reconstruction in vivo si possible lors de l'examen terminal).

Notation Mineure

Écrire une partition de référence d'une œuvre chorégraphique (ou extrait) de 8 à 10 minutes.

**Parcours 3**

Notation Majeure

Écrire une partition de référence d'une œuvre chorégraphique (ou extrait) de 8 à 10 minutes. La partition doit comporter la combinaison de notions théoriques avancées et l'œuvre notée doit présenter un degré élevé de complexité dans la combinaison entre matière chorégraphique, composition spatiale, relation à la musique. Le processus d'écriture doit commencer par la prise de notes à vue, en studio, lors de la création ou transmission (reprise) de l'œuvre.

Enseignement Mineure

Enseigner la notation Benesh

Concevoir un recueil de plusieurs cours articulés autour d'une ou de plusieurs thématiques, d'un minimum de 15 pages.

**Parcours 4**

Enseignement Majeure

Enseigner la notation Benesh dans un cadre et avec un objectif spécifique.

Concevoir un recueil de plusieurs cours articulés autour d'une ou de plusieurs thématiques, complété par une description de la démarche pédagogique mise en place sur le terrain. Le tout sera présenté sous la forme d'un Mémoire de 30 pages minimum.

Notation Mineure

Écrire une partition de référence d'une œuvre chorégraphique (ou extrait) de 8 à 10 minutes.

Tous les documents sont à remettre 4 semaines avant la date de l'examen terminal.

Pour chacun des parcours, l'élève remettra un compte-rendu écrit de son expérience de terrain, pour chacune des spécialisations (majeures et mineures), à remettre une semaine avant la date de l'examen terminal au plus tard.

**UE2 - Un accompagnement individuel**

est proposé à l'élève en fonction de l'avancée de ses travaux personnels. Il est assuré sous forme de tutorats par les professeurs d'écriture Benesh ou par un choréologue choisi par le professeur principal référent.

Pour chaque élève, la durée totale du suivi personnalisé est de 20 heures. Ces heures sont réparties entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année d'études (en 1<sup>ère</sup> année entre 5 et 7 heures, en 2<sup>ème</sup> année entre 15 et 13 heures).

**UE3 - Méthodologie de la recherche**

Des rendez-vous individuels sont proposés à l'élève pour travailler sur son expression orale et écrite en préparation de l'examen terminal devant jury.

Un accompagnement complémentaire pour la culture chorégraphique, et pour les relations danse-musique est proposé à l'élève sous forme de rendez-vous individuels ou en groupe.

**Évaluation des enseignements**

**Première année**

Semestre 1 et 2

Par contrôle continu en fin de semestre 2

**UE 1 – Écriture Benesh** : une évaluation notée sur 20 :

Rédaction de compositions appliquées qui portent sur la matière abordée en cours.

**UE 2 – Séminaires** : une évaluation notée sur 20 :

Rédaction d'un compte-rendu de synthèse à partir des contenus abordés lors des séminaires thématiques et articulés autour d'une ou plusieurs problématiques laissées au choix de l'élève.

**UE 3 – Projet Vidéo** : une évaluation notée sur 20 :

Rédaction d'une partition à partir d'une vidéo complétée d'un commentaire critique concernant l'usage de ce support.

**UE 4 – Notation à vue** : une évaluation notée sur 20 :

Rédaction d'une partition de travail à partir des notes prises lors du stage de notation à vue.

**UE 5** – Une évaluation notée sur 20

**Parcours 1 et 2** : la rédaction d'un compte-rendu écrit relatif à l'observation du rôle de répétiteur.

**Parcours 3 et 4** : la rédaction d'un cours de notation sur un thème choisi par l'élève, en accord avec le professeur responsable.

**UE 6 – Méthodologie de recherche** : une évaluation notée sur 20 :

Évaluation du point de vue méthodologique du compte-rendu de synthèse rédigé dans le cadre de l'UE 5 (précision des sujets, des sources, qualité de la réflexion et de l'argumentation proposée par l'élève, clarté de la rédaction ...)

**UE 7 – Accompagnement individuel (tutorat)** : une évaluation, notée sur 20 :

Note de synthèse sur 20, attribuée par le professeur responsable en s'appuyant sur les commentaires et appréciations du ou des tuteurs.

**UE 8 – Bilan et perspectives** : deux évaluations notées chacune sur 20 :

Rédaction d'un document comprenant le bilan de la 1<sup>ère</sup> année et présentation des projets à réaliser au cours de la 2<sup>ème</sup> année.

Entretien avec le professeur responsable de la formation.

La moyenne des notes des deux épreuves donne lieu à une note sur 20.

### Deuxième année

Semestres 3 et 4

Par contrôle continu :

**UE 2 – Accompagnement individuel (tutorat)** : une évaluation sur 20 :

Note de synthèse sur 20, attribuée par le professeur responsable en s'appuyant sur les commentaires et appréciations du ou des tuteurs.

**UE3 – Méthodologie de la recherche** : une évaluation notée sur 20 :

Organisation d'exposés oraux en collaboration avec les professeurs d'écriture Benesh.

Par contrôle continu terminal :

**UE1 – Projets professionnels** : donne lieu à un examen devant un jury. La nature des épreuves varie en fonction du parcours de spécialisation choisi. Chaque épreuve fait l'objet d'une note sur 20 auxquels sont attribués des coefficients

8 /10

PARCOURS 1		coefficients
Notation majeure	Epreuve devant jury	4
	Partition	4
Reconstruction mineure	Reconstruction	2
	Entretien	1
PARCOURS 2		
Reconstruction majeure	Epreuve devant jury	4
	Reconstruction	4
Notation mineure	Partition	2
	Entretien	1



PARCOURS 3		
Notation majeure	Epreuve devant jury	4
	Partition	4
Enseignement mineure	Recueil de cours	2
	Entretien	1
PARCOURS 4		
Enseignement majeure	Epreuve devant jury	4
	Recueil de cours	4
Notation mineure	Partition	2
	Entretien	1

**Parcours 1 : NOTATION majeure / RECONSTRUCTION mineure**

Épreuve devant jury.

Enseignement à des danseurs en formation d'interprète d'un extrait de l'œuvre notée pour deux danseurs minimum. Le choix de l'extrait enseigné par le candidat doit être validé au préalable par le professeur responsable. Durée: 40 minutes.

L'enseignement est suivi d'un entretien avec le jury sur la transmission et au regard de la cohérence avec la partition chorégraphique. Durée : 10 minutes.

Partition de référence : entretien avec le jury. Durée : 10 minutes.

Reconstruction :

Présentation de la reconstruction sous forme de vidéo ou in vivo.

Entretien avec le jury. Durée: 20 minutes

Entretien sur les perspectives professionnelles de l'élève. Durée: 10 minutes.

**Parcours 2 : RECONSTRUCTION majeure / NOTATION mineure**

Épreuve devant jury.

Enseignement à des danseurs en formation d'interprète d'un extrait de l'œuvre notée pour deux danseurs minimum. Le choix de l'extrait enseigné par le candidat doit être validé au préalable par le professeur responsable. Durée: 40 minutes.

L'enseignement est suivi d'un entretien avec le jury sur la transmission et au regard de la cohérence avec la partition chorégraphique. Durée :10 minutes.

Reconstruction :

Présentation de la reconstruction sous forme de vidéo ou in vivo.

Entretien avec le jury. Durée : 20 minutes

Partition de référence : entretien avec le jury. Durée : 10 minutes.

Entretien sur les perspectives professionnelles de l'élève. Durée: 10 minutes.

**Parcours 3 : NOTATION majeure / ENSEIGNEMENT mineure**

Épreuve devant jury.

Présentation de la partition et analyse de l'œuvre notée. Durée : 40 minutes

Partition de référence : entretien avec le jury. Durée : 10 minutes.

Recueil de cours : entretien avec le jury. Durée : 10 minutes.

Entretien sur les perspectives professionnelles de l'élève. Durée: 10 minutes.

**Parcours 4 : ENSEIGNEMENT majeure / NOTATION mineure**

Épreuve devant jury.

Enseignement d'un cours de notation Benesh à des élèves en formation de notation Benesh. Le choix du sujet enseigné est validé au préalable par le professeur responsable. Temps d'enseignement : 40 minutes

Recueil de cours : entretien avec le jury. Durée : 10 minutes.

Partition de référence : entretien avec le jury. Durée : 10 minutes.

Entretien sur les perspectives professionnelles de l'élève. Durée: 10 minutes.

**Validation des UE**

Une UE est validée dès lors que la note globale obtenue est d'au moins 10/20. Les ECTS correspondants sont attribués.

L'élève ayant validé l'ensemble des UE de la 1<sup>ère</sup> année, conformément au contrat pédagogique personnalisé, est autorisé à accéder à la 2<sup>ème</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle d'enseignement supérieur.

L'élève n'ayant pas pu remettre en fin de semestre 2 la totalité des travaux demandés, peut bénéficier d'un report jusqu'au début du semestre 3, différant ainsi la validation des UE correspondantes. Ceci doit faire l'objet d'une demande motivée de l'élève, en l'accord avec l'équipe pédagogique, et ne peut concerner que 2 UE maximum.

L'élève n'ayant pas validé la totalité des 8 UE de première année, suite à la mise en œuvre d'un des deux projets professionnels durant cette 1<sup>ère</sup> année, peut bénéficier d'un passage à crédit en 2<sup>ème</sup> année sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique. Le nombre maximum d'UE non obtenues pour poursuivre les études en année supérieure est fixé à 2.

A titre exceptionnel, pour les élèves n'ayant pas pu se présenter aux examens terminaux du semestre 4 au motif d'un empêchement grave et dûment justifié dont les caractéristiques font l'objet d'un cas de force majeure, un examen de rattrapage est organisé, afin que la direction des études chorégraphiques se prononce, après examen du dossier de l'élève et avis du professeur principal, sur la validation ou non des UE concernées.

10 /10

**Délivrance du diplôme**

Le diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur est délivré aux étudiants ayant obtenu une note globale d'au moins 10 sur 20 et validé l'ensemble des UE de la 2<sup>ème</sup> année.

Il est décerné avec attribution d'une mention selon le barème suivant :

Assez Bien : 12 à moins de 14

Bien : 14 à moins de 16

Très Bien : 16 à 20

Sur proposition de l'équipe pédagogique, après examen du bilan d'évaluation, d'une demande motivée du candidat et avec l'accord du directeur de l'établissement, les élèves de 2<sup>ème</sup> année n'ayant pas obtenu les 60 ECTS requis peuvent être autorisés à se présenter à nouveau aux épreuves du contrôle terminal de l'année scolaire suivante, sous réserve de s'acquitter des droits de scolarité.